



Renoncement à la part d'une maison dans une succession

Par **vinceres**, le **04/06/2016** à **15:33**

bonjour,

je suis sur le point de régler le partage des biens suite au décès de mon père et je voudrais savoir si un des héritiers peut renoncer à sa part.

Mon père possédait une maison et des terres de cultures qui sont loué a un agriculteur, moi et ma première sœur gardons la maison car nous vivons dedans, mes deux autres sœurs, se partagent les 3ha de terres. Est-ce que ces deux-là peuvent renoncer à leur part de la maison.

Nous nous sommes mis d'accord sur le principe du partage

merci de m'informer de la réponse

cordialement